Saint-Sym'info

INFORMATIONS MUNICIPALES

N°126 • FÉVRIER 2026

ÉLECTIONS MUNICIPALES

saintsymphoriendozon.fr

TUTO • AU FIL DE L'O • RÉTRO • O CŒUR DE • VERTUO • NÉO • LIBRE EXPRESSION • MÉMO • PATRIMO

TUTO

Permanences infos

ELLES SE DÉROULENT À SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON ET SONT GRATUITES.

EN **MAIRIE**

Conciliateur de justice

2e et 4e mardi de chaque mois, de 9 h 00 à 12 h 00
> Sur rendez-vous : 04 78 02 36 36

En 2025, 47 personnes ont été reçues pour les litiges suivants :
- litiges en matière prud'hommale : 1
- voisinage (immobilier) : 4
- voisinage (nuisances) : 6
- consommation : 6
- litiges commerciaux : 10
- baux d'habitation : 17
- autres : 3

Point conseil architecture

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

2e vendredi du mois, de 14 h 00 à 17 h 00
> Sur rendez-vous auprès du CAUE du Rhône : 04 72 07 44 55

À LA **MAISON DU RHÔNE**

France services

- Allocations familiales
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- Chèque énergie
- Finances publiques
- France Rénov'
- France Titres
- France Travail
- La Poste
- Mutualité sociale agricole
- Point justice
- Urssaf

5 bis rue de la Barbandière
> Du lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 15 ; 13 h 30 - 17 h 00 ; le vendredi jusqu'à 16 h 30

Conseil : prenez contact avec France services avant votre venue. Les conseillers pourront vous indiquer les documents à apporter pour réaliser efficacement votre démarche administrative.

04 78 02 34 90 ; mdr.st-symphorien-ozon@rhone.fr

À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES **DU PAYS DE L'OZON**

Habitat

4e vendredi du mois, de 10 h 30 à 12 h 30
> Sur rendez-vous auprès de Soliha : 04 37 28 70 20

Rénovation énergétique

4e vendredi du mois, de 9 h 30 à 15 h 30
> Sur rendez-vous auprès d'Alte 69 : 04 37 48 25 90

Rendez-vous :

Info jeunes

Pour apporter une réponse instantanée aux interrogations des 11-30 ans ou les orienter vers un partenaire. Nombreuses thématiques : accéder à ses droits, prendre soin de soi, construire son parcours, travailler, entreprendre, se loger, se déplacer, voyager, se distraire, s'engager, apprendre à s'informer.

Les mercredis : 10 h 00 - 12 h 00 ; 14 h 00 - 17 h 00
> Avec ou sans rendez-vous : 06 18 90 70 00

Freepik

Publication mensuelle de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon (sauf en août)

Directeur de la publication : **Pierre Ballesio**
Conception graphique : **Latitude Saint-Herblain**
Mise en page : **Catherine Ornon**
Photos : **ville de Saint-Symphorien-d'Ozon sauf mention**
Impression : **ICA**
Tirage : **2 700 exemplaires**
Distribution : **services techniques municipaux**

Restons informés

Hôtel de Ville
24 rue Centrale
69360 Saint-Symphorien-d'Ozon
04 78 02 36 36

- www.saintsymphoriendozon.fr
- www.lavillalouvier.fr

- mairie@saintsymphoriendozon.fr

- Ville de Saint-Symphorien-d'Ozon
- Espace Louise Labé

Application « Saint-Sym' » :
- Info / Signalement / Notification

> *Pensez à sa mise à jour !*

Si vous ne recevez pas le magazine dans votre boîte aux lettres, signalez-vous !

AU FIL DE L'Ø

+ 108

C'est le nombre de Symphorinois supplémentaires au dernier recensement de l'Insee, soit 6 245 habitants (populations de référence au 1er janvier 2023 en vigueur au 1er janvier 2026).

ÉTAT CIVIL 2025

En 2025, l'état civil a enregistré les actes suivants :

- ↘ 53 naissances (58 en 2024)
- ↗ 9 parrainage civils (5 en 2024)
- ↗ 21 pacs (10 en 2024)
- → 25 mariages (25 en 2024)
- ↘ 50 décès* (60 en 2024)
- ↘ 0 changement de prénom (2 en 2024)
- ↘ 1 changement de nom (3 en 2024)

* Symphorinois ou personne décédée dans la commune

ÉDITO

L'année 2026 a commencé sous le signe de la convivialité. Tout d'abord, je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour votre présence nombreuse lors de la cérémonie des vœux à la population. Cette soirée, riche en émotions et en partage, a démontré la vitalité et la solidarité qui animent notre commune.

Cette nouvelle année sera également marquée par deux temps forts pour notre ville. D'abord, les élections municipales des 15 et 22 mars, un rendez-vous démocratique essentiel. Ces scrutins seront l'occasion pour chacun d'entre vous de choisir les projets et les orientations qui façonneront l'avenir de Saint-Symphorien-d'Ozon.

Ensuite, après le débat d'orientation budgétaire, le vote du budget communal aura lieu le 24 février.

“Fruit d'un travail rigoureux, il concilie équilibre financier et dynamisme pour notre territoire.”

Poursuivons pour Saint-Symphorien-d'Ozon, dans un esprit de dialogue, de respect et de collaboration. C'est grâce à la participation de tous que notre commune continuera de progresser et de rayonner.

Pierre Ballesio
Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon
Président de la Communauté de communes du pays de l'Ozon

Agenda

Repas musical des seniors
Dimanche 8 février
12 h 00 – espace Louise Labé
Par le Centre communal d'action sociale

Conseil municipal
Vote du budget
Mardi 24 février
Séance publique à 19 h 00 en mairie

BUDGET 2026 : LE DOB AVANT LE VOTE

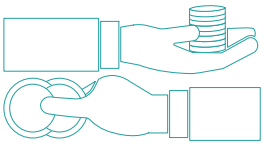

Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget prévisionnel, le Conseil municipal doit se réunir pour le débat d'orientation budgétaire (DOB) qui définit les principales options financières.

2 grandes orientations sont en cours :

- rénovation énergétique de bâtiments communaux avec la réhabilitation de toitures, l'isolation, l'installation de panneaux photovoltaïques (Henri Cochet, école du Parc, espace Louise Labé, gymnase municipal).
- réhabilitation de la Maison des associations en maison médicale.

Budget de fonctionnement : 8 109 000 €

Budget d'investissement : 8 964 000 €

Le document est consultable sur www.saintsymphoriendozon.fr.

Le débat a été programmé le 3 février. Le budget 2026 sera voté lors du prochain Conseil municipal, le 24 février.

TOUT SCHUSS SUR LES ACTIVITÉS !

Le centre de loisirs est ouvert pendant les vacances scolaires, du 9 au 20 février. À chaque semaine, sa thématique et ses activités, selon l'âge des enfants :

Maternelles

- Semaine 1 - La cuisine : ateliers culinaires, tour du monde en cuisine, fabrication d'une toque de chef
- Semaine 2 - Arlequin et ses amis : Mardi Gras, carnavals de Rio et de Venise

CP > CM1

- Semaine 1 - La cuisine : le meilleur pâtissier, rallye cuisine, dessin animé Ratatouille
- Semaine 2 - Arlequin et ses amis : Mardi Gras et carnavals

CM2 > 5e

- Semaine 1 - Geek mania : cyber enquête, sortie à Pixel Rush, permis internet
- Semaine 2 - Les Olympiades : dodgeball, sortie au Bessat, jeux et activités sportives

Rencontre avec les pompiers lors des vacances scolaires, à l'automne.

Professionnels : participez au Forum des métiers du collège !

L'Association des parents d'élèves du collège Jacque Prévert organise son Forum des métiers, le 14 mars. Une occasion pour les élèves de 3e et de 4e de découvrir une grande variété de carrières et d'échanger directement avec des professionnels passionnés.
La réussite de cet événement repose sur la générosité et l'engagement des professionnels qui acceptent de partager leur expérience. Si vous êtes prêts à venir présenter votre parcours, votre quotidien et les spécificités de votre métier, que vous soyez salarié(e), indépendant(e) ou chef(fe) d'entreprise, votre témoignage est précieux !

Un besoin particulier dans certains secteurs

L'association souhaite particulièrement mettre en lumière des professions qui sont souvent moins représentées, notamment :

- Les commerçants et artisans : boulanger, fleuriste, coiffeur, restaurateur, etc.
- Les métiers manuels et de l'industrie : mécanicien, électricien, soudeur, etc.
- Le secteur du bâtiment : maçon, couvreur, charpentier, plombier, architecte, etc.
- Les métiers du paysage et de l'environnement : jardinier, paysagiste, technicien forestier, etc.

Ce forum est un moment fort pour l'orientation des jeunes, il leur offre une perspective concrète sur le monde du travail.

> Samedi 14 mars, de 8 h 30 à 12 h 30 dans l'enceinte du réfectoire du collège.

> + d'infos : conseil.prevert-stsymphorien@fcpe69.fr

RÉTRO

Festivités

Vœux de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon aux habitants, le 9 janvier à l'espace Louise Labé.

Seniors

Invités par le Centre communal d'action sociale, les Symphorinois se sont retrouvés le 3 janvier pour les vœux. Des jeunes élus se sont aussi joints à ces festivités.

Culture

Le spectacle Une fleur sur la banquise (Théâtre des Bords de Saône) a été spécialement programmé pour les 5e du collège Jacques Prévert, à l'espace Louise Labé le 8 janvier.

Petite enfance

Spectacle de magie Un Noël à croquer, venue du Père Noël, ateliers créatifs et buffet partagé pour la crèche La Coccinelle et les familles, le 18 décembre.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Comment se déroule le vote ?

1 Se rendre dans le bureau de vote auquel on est rattaché avec sa pièce d'identité (et sa carte d'électeur).

2 À l'entrée du bureau de vote, vérification de votre inscription sur les listes électorales.

3 Prendre une enveloppe et les bulletins de vote disposés sur la table.

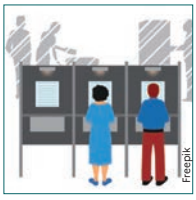

4 Se rendre dans un isoloir pour insérer un des bulletins de vote dans l'enveloppe.

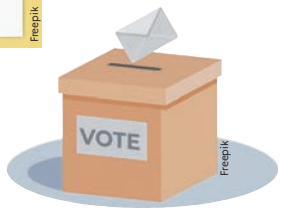

5 Se présenter au bureau de vote en montrant sa pièce d'identité (et sa carte d'électeur), mettre son bulletin dans l'urne et signer la feuille d'émargement face à son nom.

> Le dépouillement est ouvert au public.

1er tour

Dimanche 15 mars

2nd tour
(si aucune liste n'obtient la majorité absolue)

Dimanche 22 mars

Bureaux de vote

De 8 h 00 à 18 h 00

- Habitants du centre : école du Parc
- Habitants des Marais : espace Louise Labé

Quel document présenter le jour J ?

Vous pouvez présenter l'un des principaux documents originaux suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte Vitale avec photographie
- Permis de conduire (en cours de validité)
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie

> La carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter !

Peut-on voter à notre place ?

Vous serez absent(e) le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur de voter à votre place, dans votre bureau de vote. Cet électeur ne peut avoir qu'une seule procuration.

Les électeurs disposant d'une identité numérique pourront faire leur demande de procuration entièrement en ligne, sans validation en gendarmerie.

Pour les autres électeurs, les demandes de procuration peuvent se faire :

- en ligne (maprocuration.gouv.fr), puis en vous déplaçant à la gendarmerie
- en gendarmerie

Elles nécessitent une validation par un agent habilité.

La procuration est à faire le plus tôt possible en raison des délais d'acheminement et de traitement.

Quelles sont les compétences d'une commune ?

Les communes interviennent dans de nombreux domaines de la vie quotidienne :

- Action sociale : Centre communal d'action sociale, aides ponctuelles aux familles
- Bâtiments communaux : aménagement et entretien des bâtiments de la commune, dont les équipements sportifs
- Cadre de vie : espaces verts, propreté, entretien des routes communales
- Citoyenneté : organisation des élections
- Culture : bibliothèque, centre culturel, archives communales
- École : construction et maintenance des écoles maternelles et élémentaires, activités périscolaires (cantine, garderie)
- État civil : gestion des registres (déclaration de naissances ou de décès, mariage, pacs, changement de prénom ou de nom...), gestion du cimetière
- Jeunesse : accueil de loisirs
- Petite enfance : établissement d'accueil du jeune enfant
- Sécurité, circulation, stationnement : police municipale
- Urbanisme et Aménagement du territoire : permis de construire, élaboration du Plan local d'urbanisme
- Vie associative : accompagnement et soutien

Liste non exhaustive

Évolution du droit de vote

1791
Droit de vote accordé aux citoyens dont le total des impôts directs dépasse un seuil, appelé cens. On parle de suffrage censitaire et indirect.

1792
Instauration du suffrage universel masculin. Tous les hommes en âge de voter peuvent le faire quels que soient leurs impôts, s'ils respectent certaines conditions, comme avoir la nationalité française. Il s'agit toujours d'un suffrage indirect.

1815
Rétablissement du suffrage censitaire lors de la Restauration.

1848
Instauration définitive du suffrage universel masculin par la IIe République.

1944
Droit de vote reconnu aux femmes, après plus d'un siècle et demi d'alternance entre suffrage censitaire et suffrage universel masculin.

1945
Les Françaises votent pour la première fois lors des élections municipales d'avril-mai.

1962
Suffrage universel direct institué par une révision constitutionnelle pour l'élection du président de la République française.

1974
L'âge de la majorité, donc du droit de vote, passe de 21 à 18 ans.

34 875 communes
en France (Hexagone et Outre-mer).

97%
des communes ont moins de 10 000 habitants.

42
communes ont une population supérieure à 100 000 habitants.

COLLECTE DES BACS :
UN JOUR UNIQUE, LE MERCREDI

Depuis le 1er janvier, les déchets sont collectés les mercredis :

- Les bacs gris (ordures ménagères) : 1 mercredi sur 2, les semaines impaires.
- Les bacs jaunes (emballages à recycler, papier) : 1 mercredi sur 2, les semaines paires.

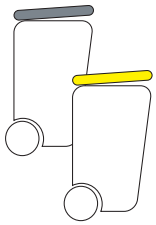

Pensez à les sortir la veille au soir !

La collecte est maintenue même en cas de jour férié.

> Calendrier de collecte en mairie et en ligne.

COMMANDES DE BACS : LES DÉMARCHES

COMPOSTEUR BOIS

Pour les déchets alimentaires et les végétaux.

- 300 litres : 26,16 € ; 600 litres : 41,96 € (après déduction des aides de 20 € du Sitom et de 30 € de la mairie)
- Paiement par chèque ou en ligne.
- Le composteur est à récupérer à la déchetterie de Ternay, chaque fin de trimestre, ou au siège du Sitom, à Montagny.

LOMBRICOMPOSTEUR

Le lombricompostage est le recyclage par le lombric de nos déchets organiques quotidiens crus en engrais écologique pour les plantes.
Le Sitom soutient l'achat d'un lombricomposteur à hauteur de 20 € par foyer, sur présentation de la facture.

- Le formulaire est en ligne.

BAC GRIS

Les particuliers qui souhaitent acquérir une poubelle grise destinée aux ordures ménagères peuvent bénéficier des prix négociés de l'appel d'offre contracté par le Sitom avec l'entreprise Sulo.

- Six commandes groupées sont organisées dans l'année. Les livraisons sont assurées en mairie.
- Paiement en ligne (pour les bacs 2 roues) ou par chèque.

L'achat d'un bac (corps et couvercle gris) peut aussi être réalisé dans le commerce. Il doit répondre à la norme NF 840.

BAC JAUNE

En cas d'emménagement dans la commune, de bac cassé ou trop petit, un nouveau contenant vous sera fourni après demande effectuée auprès du Sitom.

> www.sitom-sud-rhone.com

Pots de yaourt : direction bac jaune !

Comme tous les emballages, les pots de yaourt en plastique se jettent dans le bac jaune. Un Français consomme en moyenne 29 kg de produits laitiers par an. À l'échelle nationale, 5 000 tonnes de pots en plastique ont été recyclés en 2024 sur les 60 000 tonnes jetés annuellement.

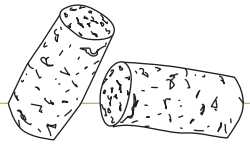

Poussons le bouchon encore plus loin !

Les bouchons en liège et en synthétique peuvent être déposés à la déchetterie de Saint-Symphorien-d'Ozon. Le Sitom travaille avec l'association France Cancer et Leko en faveur de leur récupération pour recyclage. Ce dispositif va se développer en 2026 sur l'ensemble des déchetteries du territoire.

Les bouchons en métal doivent être déposés dans les bacs ou silos jaunes.

NÉO

UN NOUVEAU POSTE POUR LA POLICE MUNICIPALE

Inauguré le 12 décembre, le nouveau poste de la police municipale se situe désormais face à la mairie, au rez-de-chaussée du bâtiment Henri Cochet. L'équipe, agrandie avec l'arrivée d'une 3e personne, bénéficie de locaux plus grands et fonctionnels. D'une superficie de 115 m², ils se composent de :

- une banque d'accueil pour recevoir le public dans les meilleures conditions
- quatre bureaux
- un centre de supervision urbain (vidéoprotection et armement)
- des vestiaires, sanitaires et douches séparés
- une salle de restauration

Une signalétique sera ajoutée au bâtiment, une fois les façades refaites, courant 2026.

Les policiers municipaux dans leurs nouveaux bureaux.

Le Centre de supervision urbain centralise sur écrans la trentaine de caméras de la commune. Il permet de visionner en temps réel les secteurs de Saint-Symphorien-d'Ozon.

Séverine Puig vient renforcer l'équipe de la police municipale.

Une équipe renforcée

Séverine Puig a intégré son nouveau poste le 2 janvier, aux côtés d'Éric Démery et Sylvain Montoya. Policière municipale depuis 23 ans pour les villes de Lyon puis de Chaponnay, elle vient renforcer et féminiser l'équipe symphorinoise. Sa présence accrue sur le terrain, auprès des habitants, des commerçants, devant les écoles, sur le marché et les samedis lui permettent de prendre rapidement ses repères sur le territoire. Après de nouvelles formations sur le port d'armes, la vidéoprotection et des logiciels de travail, elle est opérationnelle pour le cœur de son métier : la sécurité et la proximité.

Police municipale

Place Charles de Gaulle / Rue Auguste Rodin

04 81 65 13 35

mairie@saintsymphoriendozon.fr

LIBRE EXPRESSION

Horizons 2020

Les élections du 15 mars 2026 constitueront un moment important de la vie démocratique locale. Elles permettront aux habitantes et habitants de notre commune de renouveler le Conseil municipal et de définir, par leur vote, les orientations qui guideront l'action publique pour les six années à venir.

Léon Gambetta, grand homme de notre histoire politique, disait que le cœur de la République battait dans la commune. Dans la nôtre, il bat fort, car nous savons que les décisions que nous prenons ont un impact direct sur le quotidien : écoles, espaces et bâtiments publics, mobilités, vie associative, environnement, services de proximité…

Ces élections sont ainsi l'occasion de se rappeler quelles sont les compétences d'une municipalité, l'occasion de réfléchir à ce que chaque citoyen considère comme une priorité et aux moyens d'y répondre, dans un contexte institutionnel et financier de plus en plus exigeant pour les collectivités.

Pour autant avons-nous la chance de conserver à Saint-Symphorien-d'Ozon des marges de manœuvre, qui ouvrent la possibilité de faire de vrais choix. Nous avons aussi la chance de voir s'affronter, dans un débat que nous souhaitons démocratique, loyal et stimulant, deux listes concurrentes (à ce jour !), et donc deux programmes nécessairement différents.

Rappelons seulement que le rôle d'une équipe municipale consiste à agir dans l'intérêt général, à assurer la continuité du service public et à gérer les ressources humaines et financières avec responsabilité. Ces principes demeurent essentiels à l'approche du renouvellement.

D'ici-là et en conformité avec les règles qui définissent la communication des collectivités en période préélectorale, nous poursuivons notre action dans le respect du cadre légal, en veillant à garantir une information neutre, factuelle et équilibrée. Les supports de cette communication restent dédiés à l'information des habitants sur la vie communale, les services et les projets en cours, sans prise de position partisane.

Ces prochaines semaines seront donc propices à l'expression citoyenne et à l'engagement dans ce que la politique peut avoir de plus noble. Chacun pourra ainsi s'informer, échanger et participer à la réflexion.

Nous vous rappelons dans cet avant-dernier numéro de votre magazine l'importance du vote, qui demeure une chance que de trop nombreux pays sur la planète aimeraient partager. Nous vous indiquons aussi comment procéder pour vous inscrire ou demander une procuration.

Alors profitons-en, votons !

Ozon l'Avenir

Lors du dernier conseil municipal, vos élus Ozon l'Avenir se sont abstenus lors du vote concernant la cession de locaux municipaux à l'association AISPA. Cette abstention ne remet nullement en cause notre soutien à cette association, implantée depuis plus de 55 ans sur le territoire et reconnue pour son action essentielle en faveur de l'aide à la personne, du maintien à domicile et de la lutte contre l'isolement.

Notre position s'explique par la manière dont ce dossier a été abordé. La délibération a été présentée uniquement sous l'angle immobilier, en commission urbanisme.

Nous considérons que les décisions d'urbanisme gagnent à s'inscrire dans une politique communale plus globale, intégrant les dimensions sociales, solidaires et d'intérêt général. Dans cet esprit, d'autres approches auraient pu être envisagées, notamment des dispositifs permettant de concilier la sécurisation à long terme de l'implantation de l'association avec la conservation du foncier communal. À titre d'exemple, un bail emphytéotique peut offrir à une association une visibilité durable tout en maintenant la propriété publique du terrain.

La municipalité a également évoqué le contexte de carence en logements sociaux et le risque de préemption par l'État. Nous rappelons toutefois que le droit de préemption s'exerce à l'occasion d'une vente et non sur un bien conservé dans le patrimoine communal, ce qui laissait ouvertes d'autres modalités d'occupation ou de sécurisation des locaux.

Notre groupe s'est également abstenu sur d'autres opérations foncières récemment soumises au vote, tout en approuvant à l'unanimité la cession pour l'euro symbolique d'un terrain destiné à l'extension du collège Jacques Prévert.

Ces positions traduisent notre volonté de promouvoir une gestion responsable, cohérente et transparente du patrimoine communal, conciliant soutien aux acteurs locaux et préservation de l'intérêt général.

MÉMO

espace Louise Labé

> Cinéma*

Les lumières de New York
En VOST
Mar. 10

L'Affaire Bojarski
Ven. 13

Le Mage du Kremlin
En VOST
Mar. 17

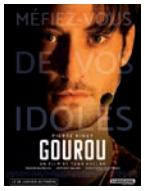

Gourou
Ven. 20

Baise-en-ville
Mar. 24

*Séances à 20 h 00

Programme complet en ligne

> Théâtre

Carcasse
Ven. 6
20 h 30

> Humour

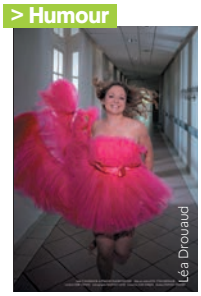

Constance : InConstance
Ven. 27
20 h 30
COMPLET

Bibliothèque

Jeux de société
Nouvel arrivage ! À découvrir sur place.

Exposition Viens mon bébé
Mobilier et jeux en libre-service
Jusqu'au 11 février

Lectures enfantines
4 ans et + : **merc. 18 février** à 10 h 30

Club de lecture
• Premier roman : **jeu. 5 mars** à 19 h 15

Dictée
Sam. 7 mars
13 h 45 - Orangerie
Pour ados et adultes
Sur inscription

> Animations gratuites

Mobilier et jeux pour les tout-petits en libre-service.

La Villa Louvier

Exposition permanente
Histoire, milieux naturels et savoir-faire symphorinois

Entrée libre les samedis, de 14 h 00 à 17 h 00

Sur place : films, objets, panneaux.

Vie associative

Théâtre
« Premiers regards & derniers verres »
Sam. 21 à 20 h 30
Dim. 22 à 15 h 30
espace L. Labé
Entrée : 12 € ; 5 € (12-18 ans) ; gratuit pour les personnes en situation de handicap
06 83 16 80 74
Par Les Baladins de l'Ozon et Handisport Val d'Ozon

PATRIMO

Carnet du visiteur curieux

- 26 sites du circuit historique et urbain
- 4 parcours naturels
- Centre patrimonial La Villa Louvier

> Disponible en mairie et en ligne

Livret d'accompagnement

exposition permanente

> Remis à l'entrée de La Villa Louvier